

COMMUNE DE WATTEN

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 2025/011

OUVERTURE TEMPORAIRE D'UN DEBIT DE BOISSONS
DE 2^{ème} CATEGORIE

Le Maire de Watten,

Vu la demande d'ouverture d'un débit de boissons temporaire de 2^{ème} catégorie présentée par M. Philippe HANON, Président de l'Orchestre d'Harmonie l'Amicale de Watten,

Vu l'arrêté de M. le Préfet sur la police des lieux publics, pris en application des articles L.3335-1 et L.3335-4 du Code de la Santé Publique,

Vu les articles L.2212-1, L.2212-2, L.2214-4 et L.2542-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L.3331-1 et L.3334-2 du Code de la Santé Publique,

ARRÊTE

Art. 1 : M. Philippe HANON est autorisé(e) à ouvrir un débit de boissons de 2^{ème} catégorie le samedi 18 janvier de 19h00 à 23h00 à l'occasion d'un Concert de Nouvel An à la salle St-Gilles.

Art. 2 : Copie de la présente autorisation sera adressée à la Gendarmerie.

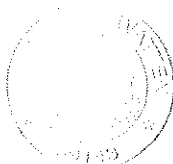
Art. 3 : La présente autorisation devra être présentée, sur leur demande, aux agents de l'autorité.

Fait à WATTEN, le 08 janvier 2025

Le Maire.

POUR COPIE CONFORME

Le Maire,



Daniel DESCHODT.